

# L'industrie du Copyright – Un siècle de mensonge

*Depuis plus d'un siècle les chiens du copyright aboient, la caravane qui transporte la création passe...*



Piano mécanique, gramophone, radio, film parlant, télévision, photocopieuse, cassette audio, mp3, internet... à chaque fois qu'est apparu une nouvelle technologie, elle a drainé inévitablement avec elle sa cohorte de réactionnaires hostiles<sup>[1]</sup>.

C'est alors toujours la même rengaine : on brandit la menace de la mort du message alors qu'il ne s'agit que de la mort des messagers qui profitaient du système précédent et qu'il y aura toujours des auteurs de messages.

Une [nouvelle](#) traduction de notre ami [Rick Falkvinge](#) qui rend optimiste quant à l'issue du combat actuel.

## L'industrie du Copyright – Un siècle de mensonge

[The Copyright Industry – A Century Of Deceit](#)

*Rick Falkvinge – 27 novembre 2011 – Torrent Freak  
(Traduction Framalang / Twitter : Kamui57, Yoha, Goofy, Jean-Fred, e-Jim et FredB)*

**On dit qu'il faut étudier l'Histoire pour ne pas être condamné à répéter les erreurs du passé. L'industrie du copyright a**

**ainsi appris qu'elle pouvait profiter de sa position de monopole et de rentière à chaque apparition d'une nouvelle technologie, simplement en se plaignant assez fort auprès des législateurs.**

Ces cent dernières années ont vu l'apparition de nombreuses avancées techniques en matière de diffusion, de duplication et de transmission de la culture. Mais cela a également induit en erreur les législateurs, qui tentent de protéger l'ancien au détriment du nouveau, simplement parce que le premier se plaint. D'abord, jetons un œil à ce que l'industrie du copyright a tenté d'interdire, ou du moins taxer au seul motif de son existence.

Cela a commencé vers 1905, lorsque le **piano mécanique** est devenu populaire. Les vendeurs de partitions de musique ont affirmé que ce serait la fin de l'art s'ils ne pouvaient plus gagner leur vie en étant l'intermédiaire entre les compositeurs et le public, alors ils ont demandé l'interdiction du piano mécanique. Une célèbre lettre de 1906 affirme que le **gramophone** et le piano mécanique seraient la fin de l'art, et de fait, la fin d'un monde vivant et musical.

Dans les années 1920, alors que la **radiodiffusion** émergeait, une industrie concurrente demanda son interdiction car elle rognait ses bénéfices. Les ventes de disques ont chuté de 75 millions de dollars en 1929 à 5 millions seulement 4 ans plus tard – une chute bien plus forte que ce que connaît actuellement l'industrie du disque. (à noter que la chute des bénéfices coïncide avec la crise de 1929) L'industrie du copyright a attaqué en justice les stations radio, et les entreprises de collecte ont commencé à récolter une part des bénéfices des stations sous couvert de frais de diffusion. Des lois ont proposé d'immuniser le nouveau médium de diffusion qu'était la radio contre les propriétaires des droits d'auteur, mais elles n'ont pas été votées.

Dans les années 1930, les films muets ont été supplantés par

les **films avec des pistes audio**. Chaque cinéma employait jusque-là un orchestre pour jouer la musique accompagnant les films muets ; désormais, ceux-ci étaient au chômage. Il est possible que cela fût le pire développement technologique pour les musiciens et interprètes professionnels. Leurs syndicats demandèrent des emplois garantis pour ces musiciens, sous différentes formes.

Dans les années 1940, l'industrie du cinéma s'est plainte de ce que la **télévision** entraînerait la mort du cinéma, alors que les recettes de l'industrie cinématographique avaient plongé de 120 millions de dollars à 31 millions en cinq ans. Une citation célèbre : « Pourquoi payer pour aller voir un film lorsque vous pouvez le regarder gratuitement chez vous ? »

En 1972, l'industrie du copyright a tenté d'interdire la **photocopieuse**. Cette campagne venait des éditeurs de livres et magazines. « Le jour n'est peut-être pas loin où personne n'aura à acheter de livres. »

Les années 1970 ont vu l'arrivée de la **cassette audio**, et c'est à cette période que l'industrie du copyright s'est acharnée à revendiquer son dû. Des publicités scandant « L'enregistrement maison tue la musique ! » étaient diffusées partout. Le groupe Dead Kennedys est connu pour y avoir répondu en changeant subtilement le message en « L'enregistrement maison tue les profits de l'industrie musicale », et « Nous laissons cette face (de la cassette) vierge, pour que vous puissiez aider.»

Les années 1970 ont également été un autre tournant majeur, où les **DJ et haut-parleurs** ont commencé à prendre la place des orchestres de danse. Les syndicats et l'industrie du copyright sont devenus fous furieux et ont suggéré une « taxe disco » qui serait imposée aux lieux qui diffusent de la musique disco enregistrée, pour être collectée par des organisations privées sous mandat gouvernemental et redistribuées aux orchestres. Cela fait rire de bon cœur de nos jours, mais les rires

tourment court lorsqu'on apprend que la taxe disco a réellement été créée, et existe toujours.

Les années 1980 sont un chapitre singulier avec l'apparition des **enregistreurs sur cassettes**. Depuis cette période, la célèbre citation du plus haut représentant de l'industrie du copyright prononcée au Congrès des États-Unis d'Amérique « Le magnétoscope est aux producteurs et au public américain ce que l'Étrangleur de Boston est à la femme seule au foyer » est entrée dans la légende. Malgré tout, il faut garder à l'esprit que l'affaire Sony-Betamax est allée jusqu'à la Cour suprême des États-Unis, et que le magnétoscope n'a jamais été aussi proche d'être écrasé par l'industrie du copyright : l'équipe du Betamax a gagné l'affaire par 5 votes à 4.

Toujours à la fin des années 1980, nous avons assisté au flop complet de la **Digital Audio Tape (DAT)**, principalement parce que l'industrie du copyright a été autorisée à orienter la conception en faveur de ses intérêts. Cette cassette, bien que techniquement supérieure à la cassette audio analogique, empêchait délibérément la copie de musique, à un point tel que le grand public la rejeta en bloc. C'est un exemple de technologie que l'industrie du copyright a réussi à tuer, bien que je doute que cela ait été intentionnel : on a simplement exaucé leurs vœux sur le fonctionnement du matériel afin de ne pas perturber le statu-quo.

En 1994, la Fraunhofer-Gesellschaft publia un prototype d'implémentation de sa technique de codage numérique qui devait révolutionner l'audio numérique. Elle rendait possible des fichiers audio de qualité CD n'occupant qu'un dixième de cet espace, ce qui était très apprécié à cette époque où un disque dur typique ne faisait que quelques gigaoctets. Connus sous le nom technique de MPEG-1 Audio Layer III, il a rapidement été connu sous le nom de « **MP3** » dans la vie courante. L'industrie du copyright s'est encore plainte, le qualifiant de technologie ne pouvant être utilisée qu'à des fins criminelles. Le premier lecteur de MP3 à succès, le

Diamond Rio, a vu le jour en 1998. Il avait 32 mégaoctets de mémoire. Malgré des bonnes ventes, l'industrie du copyright a attaqué son créateur, Diamond Multimedia, jusqu'à l'oubli : alors que le procès était invalidé, l'entreprise ne s'est pas remise du fardeau de sa défense. Les avocats de ces industries ont agressivement tenté d'obtenir l'interdiction des lecteurs MP3.

À la fin du siècle, les apôtres du copyright firent pression en faveur d'une nouvelle loi aux États-Unis, le Digital Millennium Copyright Act (DMCA), qui aurait tué **Internet et les médias sociaux** en introduisant la responsabilité de l'intermédiaire – tuant dans l'œuf les réseaux sociaux. C'est seulement avec de gros efforts que l'industrie technologique a évité le désastre en introduisant une « responsabilité amoindrie » qui protège les hébergeurs à condition que ceux-ci dénoncent les utilisateurs finaux sur demande. Internet et les media sociaux ont échappé de très peu au massacre opéré par l'industrie du copyright, et n'en sont pas encore pleinement remis.

Juste après le début du nouveau siècle, l'utilisation des **enregistreurs numériques** était considérée comme du vol car elle permettait d'éviter les coupures publicitaires (comme si personne ne faisait cela avant).

En 2003, l'industrie du copyright a tenté de s'immiscer dans le design de la **HDTV**, avec un « broadcast flag » (littéralement « marqueur de diffusion ») qui aurait rendu illégale la fabrication de matériel capable de copier des films ainsi marqués. Aux États-Unis, la FCC (« Federal Communications Commission » ? « Commission fédérale des communications ») a miraculeusement accédé à cette demande, mais le projet a été réduit en cendres par les juges, qui ont déclaré qu'elle avait outrepassé ses prérogatives.

Ce que nous avons là, c'est **un siècle de mensonges**, un siècle qui met au grand jour la culture interne propre à l'industrie

du copyright. **Chaque fois qu'une nouveauté est apparue, l'industrie du copyright a appris à pleurer comme un bébé affamé**, et a presque à chaque fois réussi à faire en sorte que le législateur dirige vers elle l'argent du contribuable ou restreigne les industries concurrentes. Et à chaque fois que l'industrie du copyright réussit à le faire, ce comportement s'en est trouvé **encore renforcé**.

**Il est plus que temps que l'industrie du copyright perde ses privilèges, chacune des redevances qu'elles perçoit et qu'elle soit expulsée de son nid douillet pour se mettre au boulot et apprendre à opérer sur un marché libre et équitable.**

## **Notes**

[1] Crédit photo : [Jonathan Powell](#) (Creative Commons By)